



## Temps de pause déjeuner 1h imposé et horaires de travail

-----  
Par Lucia

Bonjour,

Mon employeur a-t-il le droit de m'imposer de prendre une heure de pause le midi (c'est noté dans mon contrat de travail) ? Il nous décompte une heure de pause même si nous ne prenons que 30 min par exemple.

Je dépends de la convention collective Syntec pour info, mais je n'ai pas trouvé de réponse dedans.

Merci pour votre aide !

-----  
Par janus2

Bonjour,

Fixer les horaires de travail fait partie du pouvoir de direction de l'employeur.

-----  
Par kang74

Bonjour

Votre employeur est celui qui décide de l'organisation de votre temps de travail, donc oui, il a parfaitement le droit de vous imposer 1 heure de pause pour manger( ou autre)

Vous n'avez pas le droit de ne prendre que 30 minutes si on vous impose 1 heure de pause : même si cela part d'une bonne intention, c'est un comportement fautif qui peut amener sanction .

-----  
Par Lucia

Merci pour votre retour